

Cote du document: EB 2015/LOT/P.1  
Date: 9 février 2015  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## **Rapport du Président**

### **Proposition de prêt et don aux Îles Salomon pour le Programme de développement rural – Phase II**

#### **Note pour les représentants au Conseil d'administration**

##### Responsables:

##### Questions techniques:

##### **Chase Palmeri**

Chargée de programme de pays  
téléphone: +39 06 5459 2449  
courriel: ch.palmeri@ifad.org

##### Transmission des documents:

##### **Deirdre McGrenra**

Chef du Bureau des organes  
directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

---

Pour: **Approbation**

## Table des matières

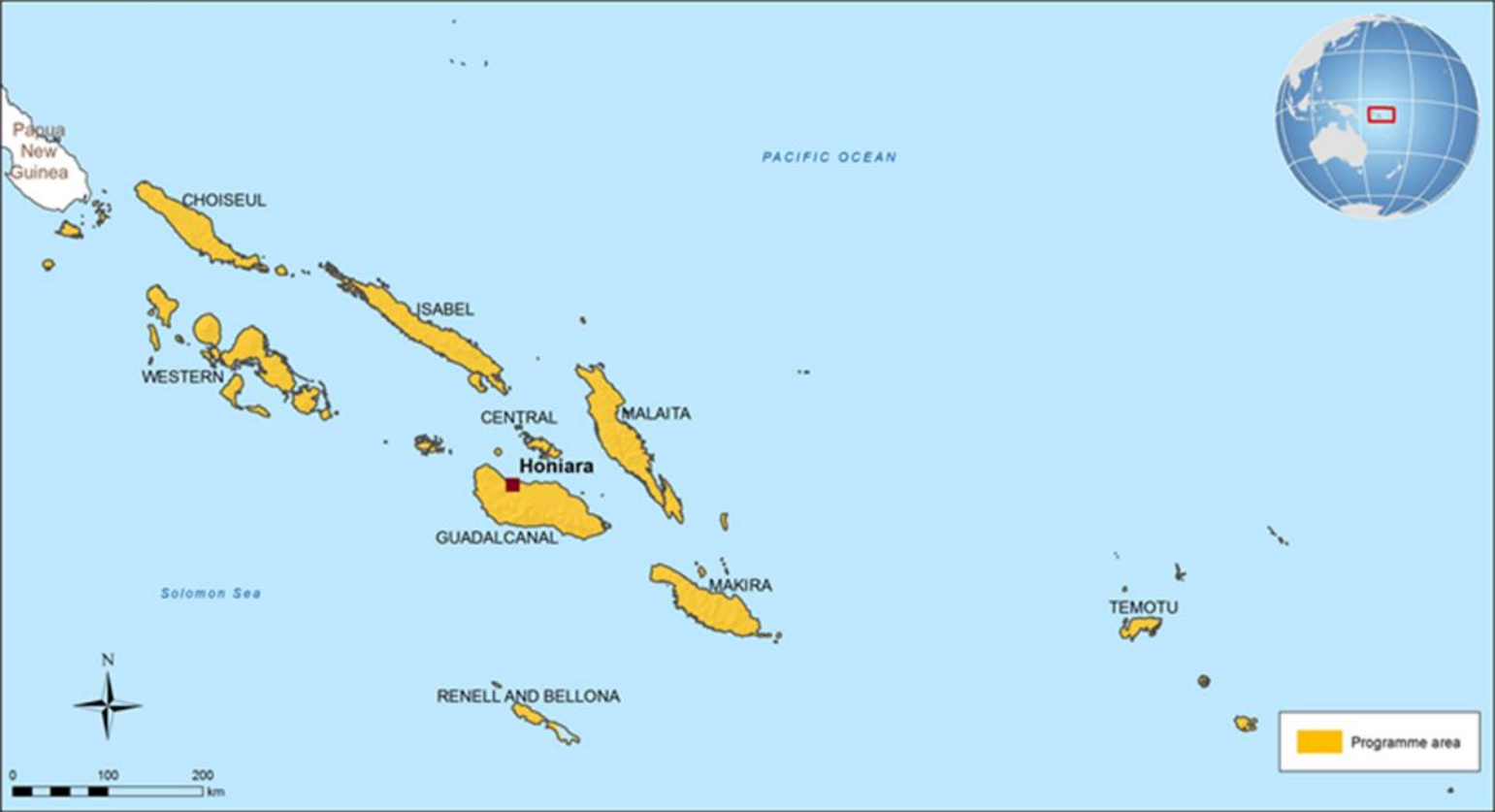
<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>Carte de la zone du programme</b>	<b>iii</b>
<b>Résumé du financement</b>	<b>iv</b>
<b>Recommandation pour approbation</b>	<b>1</b>
<b>I. Contexte stratégique et justification</b>	<b>1</b>
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	1
<b>II. Description du programme</b>	<b>2</b>
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectif de développement du programme	3
C. Composantes/résultats	3
<b>III. Exécution du programme</b>	<b>5</b>
A. Approche	5
B. Cadre organisationnel	5
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	6
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	7
E. Supervision	7
<b>IV. Coût, financement et avantages du programme</b>	<b>8</b>
A. Coût du programme	8
B. Financement du programme	8
C. Résumé des avantages et analyse économique	8
D. Durabilité	9
E. Identification et atténuation des risques	9
<b>V. Considérations d'ordre institutionnel</b>	<b>10</b>
A. Respect des politiques du FIDA	10
B. Alignement et harmonisation	10
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	11
D. Participation à l'élaboration des politiques	11
<b>VI. Instruments et pouvoirs juridiques</b>	<b>11</b>
<b>VII. Recommandation</b>	<b>11</b>
<b>Annexe</b>	
Negotiated financing agreement (Accord de financement négocié)	13
<b>Appendice</b>	
Logical framework (Cadre logique)	

## Sigles et acronymes

FED11	Fonds européen de développement 11
IFI	Institution financière internationale
MAC	Ministère de l'agriculture et du cheptel
MAEC	Ministère des affaires étrangères et du commerce
MPDCA	Ministère de la planification du développement et de la coordination de l'aide
PDMT	Plan de développement à moyen terme
S&E	Suivi-évaluation
SDAR	Stratégie de développement agricole et rural
SIG	Système d'information de gestion
SND	Stratégie nationale de développement
UCP	Unité de coordination du programme

Carte de la zone du programme

**Solomon Islands**  
Rural Development Programme  
*Design report*



**Source:** FIDA; 23/04/2014

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

# Îles Salomon

## Programme de développement rural – Phase II

### Résumé du financement

<b>Institution initiatrice:</b>	Banque mondiale (Association internationale de développement [IDA])
<b>Emprunteur/bénéficiaire:</b>	Îles Salomon
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère de la planification du développement et de la coordination de l'aide
<b>Coût total du programme:</b>	62,6 millions d'USD
<b>Montant du prêt du FIDA:</b>	1,57 million de DTS (équivalant approximativement à 2,27 millions d'USD)
<b>Montant du don du FIDA:</b>	1,57 million de DTS (équivalant approximativement à 2,27 millions d'USD)
<b>Conditions du prêt du FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
<b>Cofinanceurs:</b>	IDA, Ministère des affaires étrangères et du commerce (MAEC) (Australie), Union européenne/Fonds européen de développement 11 (FED11)
<b>Montant du cofinancement:</b>	IDA: 5,0 millions d'USD Volet de financement de crise de l'IDA: 4,0 millions d'USD MAEC: 13,3 millions d'USD Union européenne/FED11: 13,0 millions d'USD (à confirmer)
<b>Conditions du cofinancement:</b>	IDA: prêt de 5,0 millions d'USD à des conditions particulièrement favorables; don de 4,0 millions d'USD du volet de financement de crise MAEC: don Union européenne/FED11: don
<b>Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:</b>	6,8 millions d'USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	4,8 millions d'USD
<b>Contribution du secteur privé:</b>	11,1 millions d'USD
<b>Institution chargée de la préévaluation:</b>	Banque mondiale
<b>Institution coopérante:</b>	Banque mondiale

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur des Îles Salomon pour le Programme de développement rural – Phase II, telle qu'elle figure au paragraphe 54.

## Proposition de prêt et don aux Îles Salomon pour le Programme de développement rural – Phase II

### I. Contexte stratégique et justification

#### A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. L'archipel des Îles Salomon se compose de 997 îles couvrant une superficie totale de 29 900 kilomètres carrés, répartis sur 1,34 million de kilomètres carrés d'océan. Situé dans la "ceinture de feu du Pacifique" et la zone des cyclones, son exposition aux risques naturels est importante. Il compte une population d'environ 550 000 personnes, dispersées sur 90 îles habitées. Environ 80% de la population vit en milieu rural.
2. Les Îles Salomon entament leur deuxième décennie de relative stabilité depuis 2003, date de la fin du conflit qui a secoué le pays. D'importants défis restent toutefois à surmonter. Le conflit, appelé localement les "tensions", a entraîné de violents affrontements entre groupes militants rivaux, qui ont causé des morts, des déplacements et la destruction massive de propriétés. Ses causes sont multiples, tant politiques qu'économiques: concentration du développement économique à Honiara et ses alentours; érosion des autorités traditionnelles; désenchantement des jeunes; et perte de cohésion sociale. La persistance de ces facteurs met en relief l'importance qu'il y a d'améliorer les infrastructures, les services et les possibilités économiques en milieu rural.
3. Environ 23% des habitants des Îles Salomon souffrent de pauvreté et ne peuvent subvenir à leurs besoins élémentaires. Une grande partie de la population en situation d'extrême pauvreté et d'extrême pauvreté alimentaire vit dans les zones rurales, où l'accès aux services est très limité.

#### B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

4. Le Ministère de la planification du développement et de la coordination de l'aide (MPDCA) a reconnu la nécessité d'améliorer l'alignement des programmes de développement rural du gouvernement et des donateurs et de renforcer l'efficacité de l'aide. Il a lancé, à cette fin, la Stratégie de développement agricole et rural (SDAR) en 2007. La première phase du Programme de développement rural des Îles Salomon a appuyé la mise en œuvre des priorités définies dans la SDAR.
5. Le principal document d'orientation qui couvre la période de la deuxième phase du Programme de développement rural est la Stratégie nationale de développement (SND) pour 2011-2020. La deuxième phase du programme viendra à l'appui de plusieurs objectifs définis dans la SND. Les plus pertinents sont les objectifs 1 et 4<sup>1</sup>. La stratégie vise à améliorer l'accès au marché, les infrastructures rurales, la participation au développement des communautés et la résilience lors de catastrophes. La deuxième phase du programme contribuera plus particulièrement

<sup>1</sup> Objectif 1: réduire la pauvreté et offrir des opportunités et des avantages sociaux et économiques dans le but d'améliorer la vie des habitants des Îles Salomon; et objectif 4: gérer efficacement l'environnement et les écosystèmes, les protéger et protéger les habitants des Îles Salomon des catastrophes naturelles.

à l'élaboration de mesures d'appui aux communautés dans les domaines de la réduction des risques et de la gestion des catastrophes.

6. Le principal document d'orientation pour la mise en œuvre de la SND est le Plan de développement à moyen terme (PDMT) pour 2014-2018, qui répond également aux priorités définies pour 2013 par la Coalition nationale pour la réforme et l'avancement. La première priorité du PDMT est "le développement économique et rural durable". La deuxième phase du programme viendra appuyer l'objectif du PDMT visant à créer "des infrastructures appropriées qui faciliteront la mise en œuvre des objectifs de développement dans nos communautés rurales et isolées", y compris "l'entretien des infrastructures afin de les maintenir en bon état de fonctionnement". La composante agricole de la deuxième phase du programme appuiera l'objectif du PDMT visant à augmenter les possibilités économiques, notamment la création de valeur ajoutée et la diversification des sources de croissance économique et des moyens de subsistance.
7. L'approche du FIDA dans les îles du Pacifique est fondée sur les consultations approfondies menées fin 2012. Elle privilégie les zones isolées en difficulté, notamment les atolls, les îles périphériques, les régions montagneuses et les zones reculées menacées par les catastrophes naturelles, caractérisées par une surexploitation des ressources naturelles et l'absence d'accès des habitants aux services de base. Le principal instrument en sera la participation directe et l'autonomisation des communautés, avec une attention toute particulière portée aux besoins spécifiques des jeunes et des femmes. L'amélioration des moyens de subsistance dépendra en grande partie des ressources naturelles. L'un des principes clés de cette approche est l'intensification durable au moyen de techniques qui protègent l'environnement et en prennent soin. L'approche retenue préconise l'engagement du FIDA par le biais de partenariats avec les agences multilatérales et bilatérales actives dans la région.

## **II. Description du programme**

### **A. Zone d'intervention et groupe cible**

8. Le Programme de développement rural – phase II est un programme national qui touchera les 9 provinces et les 172 cantons ruraux des Îles Salomon. Dans le cadre de la composante relative aux infrastructures et aux services communautaires, chaque canton rural pourra bénéficier de deux dons en faveur du développement communautaire, certains ajustements pouvant être effectués dans le cas de cantons plus grands ou très isolés. Même si la diffusion de la pauvreté, sa gravité et la vulnérabilité des populations varient grandement au sein des provinces et des cantons, l'un des éléments clés de la politique du gouvernement consiste à assurer l'égalité dans l'accès aux financements en faveur du développement rural. Il s'agit d'éviter le risque de voir ressurgir les anciennes tensions liées en partie au sentiment d'un traitement inégalitaire entre les différentes provinces et les différents groupes ethniques. Si tous les membres de la communauté, ou la plupart d'entre eux, bénéficieront des dons en faveur du développement communautaire, cette composante inclut également des mesures visant à faciliter la participation des groupes défavorisés au processus de définition des priorités.
9. La composante partenariats agricoles et soutien à l'agriculture offre d'autres possibilités de cibler les communautés et les ménages les plus pauvres, isolés et vulnérables. Alors que les partenaires commerciaux pourront choisir les communautés et les ménages avec lesquels ils souhaitent développer une activité, les partenariats, pour être sélectionnés et bénéficier d'un financement, devront promouvoir des projets conformes aux intérêts et aux capacités des populations pauvres. Afin de garantir qu'un ou deux partenaires commerciaux ou provinces n'accaparent pas les financements, une seule province ne pourra pas réunir plus de 30% des financements, et un seul partenariat ne pourra pas en recevoir plus de 15%.

10. L'initiative du programme dans le domaine de la commercialisation agricole, concentrée sur les agriculteurs établis et actifs commercialement, ne doit toutefois pas exclure les exploitants pratiquant une agriculture de subsistance ou de semi-subsistance.
11. La conception du programme tient compte du fait que, dans les Îles Salomon, le ciblage spécifique des ménages n'est pas toujours utile, dans la mesure où un système traditionnel de sécurité sociale permet de garantir la cohésion par le partage de la nourriture et des revenus entre des familles et des clans aux contours élargis. Dans ce contexte, ne cibler que certains ménages, en prenant pour hypothèse que certains membres de la communauté ne partageront pas les avantages obtenus avec les membres du village ou du clan, est contre-productif et potentiellement source de divisions.
12. La deuxième phase du programme devrait bénéficier à environ 68 600 ménages. La majorité d'entre eux profiteront d'une amélioration des infrastructures et des services ruraux. Environ 20 500 ménages de petits agriculteurs, propriétaires d'entreprises agroalimentaires et autres acteurs de la chaîne de valeur bénéficieront également de l'amélioration de la productivité agricole, de la commercialisation et de la valeur ajoutée. Dans la mesure où la plupart des bénéficiaires de la composante partenariats agricoles et soutien à l'agriculture sont susceptibles de vivre dans les mêmes communautés que celles bénéficiant de la composante infrastructures et services communautaires, il est probable que de nombreux ménages profiteront de deux types d'avantages complémentaires.

## **B. Objectif de développement du programme**

13. L'objectif de développement de la deuxième phase du programme est d'améliorer les infrastructures et les services dans les zones rurales, et de renforcer les liens entre les ménages de petits agriculteurs et les marchés. Les quatre principaux indicateurs retenus pour mesurer la réalisation de cet objectif sont les suivants:
  - i) le nombre de femmes et d'hommes qui bénéficient d'une amélioration de la qualité des infrastructures et des services ruraux et/ou d'une amélioration de l'accès à ces infrastructures et services;
  - ii) le nombre de femmes et d'hommes membres d'exploitations agricoles familiales engagés dans des partenariats productifs avec des entreprises commerciales;
  - iii) l'augmentation en pourcentage des ventes des agriculteurs engagés dans des partenariats;
  - et iv) le nombre de femmes et d'hommes qui bénéficient d'un soutien à l'agriculture et à l'élevage afin de compenser les pertes subies en termes de revenus lors des inondations d'avril 2014.

## **C. Composantes/résultats**

14. **Composante 1: infrastructures et services communautaires** (21,52 millions d'USD). Cette composante vise au maintien des mécanismes de développement impulsés par les communautés mis en place lors de la première phase du programme, avec quelques modifications sur la base des enseignements tirés et des résultats des évaluations. Les sous-composantes sont les suivantes:
  - a) **Les dons en faveur du développement communautaire** se feront sur deux cycles et couvriront les 172 cantons ruraux du pays. Il est prévu que ces dons seront versés aux communautés en une tranche pour les sous-projets prioritaires. Les types de sous-projets admissibles et non admissibles seront identiques à ceux définis dans la première phase du programme, mais des efforts seront déployés pour que les communautés comprennent bien les options qui existent en complément de la commercialisation agricole, dans les domaines des infrastructures économiques (routes, ponts, jetées, installations d'entreposage, etc.), du renforcement des capacités et de la formation.



- b) **La facilitation et le renforcement des capacités au niveau communautaire** seront assurés par des "aides communautaires" dont la moitié seront formés à l'ingénierie et aux services techniques. Une activité pilote de responsabilité sociale fondée sur les qualités de facilitation de ces aides sera également entreprise.
  - c) **Un soutien à la remise en service des infrastructures rurales après une catastrophe et à leur résilience** sera apporté aux communautés de Guadalcanal touchées par les inondations soudaines d'avril 2014. Les communautés les plus touchées recevront des dons spéciaux destinés à réparer ou à reconstruire les infrastructures communautaires.
  - d) **Un appui** sera fourni par les unités de soutien provinciales, et les ressources des gouvernements provinciaux, les bureaux de développement de circonscription et le personnel du ministère de tutelle au niveau provincial seront mobilisés. L'amélioration des systèmes de planification garantira la complémentarité entre le programme et les autres sources de financement.
15. Les résultats de la composante 1 seront mesurés en fonction des éléments suivants: i) le nombre de sous-projets communautaires achevés; ii) le nombre de participants aux réunions de définition des priorités/de consultation au niveau communautaire; iii) la proportion de sous-projets assortis de programmes de mise en œuvre et de maintenance; iv) le montant des contributions communautaires aux dépenses des sous-projets; v) le nombre de femmes membres des comités de développement des cantons; et vi) la proportion de sous-projets cofinancés par d'autres sources.
16. **Composante 2: partenariats agricoles et soutien à l'agriculture.** L'objectif de cette composante est le suivant: i) aider les ménages d'agriculteurs à nouer des partenariats productifs avec des entreprises commerciales; ii) renforcer les capacités nécessaires au Ministère de l'agriculture et du cheptel (MAC) pour assurer ses fonctions principales de réglementation, de recherche et de coordination du secteur; et iii) restaurer les actifs de production des ménages gravement touchés par les inondations d'avril 2014. Les sous-composantes sont les suivantes:
- a) **Les partenariats agro-industriels** favoriseront la constitution d'alliances productives entre entreprises agroalimentaires et petits agriculteurs. Ces partenariats impliqueront des financements, des services de développement de l'activité, le renforcement des liens avec les marchés, le renforcement des capacités et un appui politique/institutionnel. Ils doivent inclure les petits agriculteurs et prévoir des mesures d'amélioration de leur productivité et de leur connexion aux marchés. Les critères de sélection pour l'allocation des dons privilégieront les partenariats agro-industriels i) offrant des opportunités équitables aux hommes, aux femmes et aux jeunes; ii) intégrant des mesures visant à inclure les groupes défavorisés et vulnérables; et iii) ayant pour objectif de renforcer l'adaptation à la variabilité climatique, au changement climatique et aux catastrophes naturelles.
  - b) **Le Mécanisme de capital supplémentaire pour l'agriculture.** Ce mécanisme viendra réactiver le Mécanisme de capital supplémentaire mis en place lors de la première phase du programme. Il sera proposé via des banques commerciales pour le financement de sous-projets dans lesquels l'emprunteur contribuera à hauteur de 20%. La banque est disposée à prêter 60%. Les 20% restants seront financés par un don via le Mécanisme de capital supplémentaire pour l'agriculture. L'admissibilité sera limitée aux entreprises du secteur agricole. Celles qui offrent les meilleures perspectives en matière de création d'emplois seront privilégiées.

- c) **La commercialisation agricole** contribuera à rendre l'environnement plus favorable au secteur agricole, grâce à plusieurs éléments: le renforcement des capacités du MAC; l'appui direct aux groupements d'agriculteurs; une meilleure coordination au sein du secteur; et le développement d'une recherche adaptative.
  - d) **La relance et la résilience des activités d'agriculture et d'élevage après une catastrophe** contribueront à remettre en état ou à remplacer les actifs de production des communautés de Guadalcanal les plus touchées par les récentes inondations. Dans le cadre de cette activité, toutes les provinces bénéficieront d'une formation à la gestion des risques climatiques et des risques de catastrophe ainsi qu'à l'agriculture résiliente au climat.
  - e) **L'appui au secteur agroalimentaire** comprendra une unité de gestion de la composante 2, basée au MAC, qui aura pour mandat de coordonner et de gérer l'application de cette composante.
17. Les résultats de la composante 2 seront mesurés en fonction des éléments suivants: i) le nombre de partenariats agro-industriels établis; ii) l'augmentation des superficies pour lesquelles les pratiques de culture ont été améliorées dans le cadre de partenariats; iii) le montant total des dons décaissés au titre du Mécanisme de capital supplémentaire pour l'agriculture; iv) le nombre d'exploitants femmes et hommes membres d'associations formelles et engagés dans des partenariats; et v) le nombre de jours de formation agricole par client.
18. **Composante 3: gestion du programme.** La plupart des activités spécifiques de la composante gestion seront menées au sein des composantes 1 et 2. Seules les principales fonctions de gestion inter-composantes continueront de relever de la composante 3, et notamment la gestion d'ensemble du programme, le financement, la passation des marchés, le suivi-évaluation (S&E), le système d'information de gestion (SIG) et les dispositifs de protection environnementale/sociale.
19. Les composantes 1 et 2 sont complémentaires à différents égards: i) les infrastructures économiques faciliteront l'accès aux marchés des produits agricoles; ii) de nombreuses communautés rurales tireront un double avantage: d'une part, l'amélioration des services publics, tels que l'eau, la santé ou l'éducation et, d'autre part, des investissements dans leur exploitation; et iii) les deux composantes renforceront l'autonomie des communautés rurales, qui géreront les sous-projets et qui seront mises en relation avec des entreprises susceptibles de les aider à commercialiser leurs produits. Elles amélioreront également la préparation aux catastrophes et la résilience au climat.

### III. Exécution du programme

#### A. Approche

20. L'approche d'exécution retenue pour la deuxième phase du programme sera similaire à celle de la première phase: la responsabilité de la coordination d'ensemble restera entre les mains du MPDCA, mais la gestion de la composante 2 sera déléguée à l'unité de gestion de la composante 2 basée au MAC.

#### B. Cadre organisationnel

21. Le MPDCA restera responsable de l'exécution du programme, comme lors de la première phase. Un comité de pilotage du programme, constitué des secrétaires permanents des principaux ministères<sup>2</sup>, ou de leurs délégués, en assurera la surveillance, l'encadrement et le suivi.

<sup>2</sup> Ministère des finances et du Trésor; Ministère de l'agriculture et de l'élevage; Ministère du développement des infrastructures; Ministère de l'administration provinciale et du renforcement institutionnel; Ministère de l'éducation et du développement des ressources humaines; Ministère de la santé; Ministère du développement rural; Ministère de la planification du développement et de la coordination de l'aide; et les secrétaires des provinces.

22. Le secrétaire permanent du MPDCA (coordonnateur du programme) sera aidé par une unité de coordination du programme (UCP) composée d'un directeur du programme au niveau national, d'un conseiller international, et par ailleurs: i) pour les aspects fiduciaires, de spécialistes financiers et de la passation des marchés; ii) pour les composantes 1 et 2, de coordonnateurs et d'autre personnel d'appui (basés au MAC); et iii) pour l'appui supplémentaire à l'exécution inter-composantes, d'une personne chargée du S&E/SIG et d'un responsable chargé des questions environnementales. Le directeur du programme (qui rendra compte au secrétaire permanent du MPDCA) coordonnera l'exécution des activités gérées par les gouvernements provinciaux et par le MAC.
23. La gestion de la composante 1 au niveau des provinces sera de la responsabilité du secrétaire provincial, aidé en cela par un responsable d'équipe provincial, un responsable financier et des aides communautaires qui interviendront au niveau des cantons et des villages. Les activités de la province centrale seront gérées depuis Guadalcanal. Les gouvernements provinciaux seront responsables des activités au sein de chaque province, par le biais de mémorandums d'accord avec le MPDCA. L'appui technique sera fourni par le personnel de l'organisme concerné au niveau provincial.
24. L'unité de gestion de la composante 2 sera en charge de la gestion de cette composante. Toutes les activités de la composante dépendront d'un responsable de la composante, qui rendra compte au sous-secrétaire technique du MAC. Ce responsable travaillera en collaboration avec le directeur et le conseiller du programme, qui formeront l'équipe de gestion de l'ensemble du programme. Deux consultants nationaux apporteront leur appui, pour la composante 2, dans les domaines du partenariat et de la formation; deux membres du personnel assureront le S&E; et le MAC désignera un assistant qui aura pour mission d'appuyer l'équipe de l'unité de gestion de la composante 2.

### **C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs**

25. Le comité de pilotage du programme se réunira deux fois par an afin de suivre les progrès accomplis et de donner des orientations. Le MPDCA transmettra, en collaboration avec le MAC, des rapports semestriels au comité de pilotage, à la Banque mondiale et aux autres donateurs. Un comité de consultation multipartite sera par ailleurs organisé par le MAC en vue de donner des orientations sur la composante 2.
26. Les unités de soutien provinciales superviseront l'exécution des sous-projets et s'assureront que les comités d'exécution des sous-projets transmettront en temps opportun les rapports trimestriels. Les aides communautaires seront chargés de suivre les sous-projets, d'assurer l'assistance technique, et de recueillir et valider les rapports. L'UCP consolidera dans le rapport semestriel les rapports relatifs aux sous-projets de la composante 1 et les rapports sur les activités de la composante 2.
27. Un SIG sur Internet sera utilisé pour le suivi des sous-projets de la composante 1. Les sous-projets seront par conséquent mis à jour en temps réel avec les données en provenance du terrain. Les progrès accomplis seront surveillés afin d'aider les communautés qui rencontreraient des difficultés.
28. La comparaison avec les valeurs de référence définies pour chaque partenariat constituera le principal outil de suivi de la composante 2. L'impact sur les agriculteurs participants fera également l'objet d'un suivi. Un dispositif de suivi sera par ailleurs mis en place, avec les banques commerciales participantes, pour les sous-projets financés via le Mécanisme de capital supplémentaire pour l'agriculture en vue de vérifier la performance du prêt, l'amélioration de l'activité et la création d'emplois.

29. Les activités de relance après une catastrophe seront évaluées dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

#### **D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance**

30. **Gestion financière.** Les modalités de la gestion financière dépendront des modalités choisies par la Banque mondiale pour l'exécution du programme. L'équipe actuelle du programme, forte de l'expérience budgétaire acquise lors de la première phase, préparera un budget d'ensemble pour toute la durée de la deuxième phase, assorti d'un budget détaillé pour les deux premières années. Le budget sera cohérent avec le plan de passation des marchés. Le MPDCA, outre sa responsabilité dans l'exécution d'une des composantes du programme, sera par ailleurs en charge de la gestion et de la coordination de l'ensemble du programme, et notamment de la création et de la maintenance d'un système de contrôle interne approprié. Il incombera au directeur du programme de préparer les états financiers de celui-ci par l'intermédiaire du responsable financier. Les membres de l'équipe financière continueront à être formés en gestion financière et dans les autres domaines nécessaires à leur activité, en fonction de leurs besoins. Le MPDCA tiendra à jour les livres comptables de ce programme. Le plan comptable autorisera l'imputation directe des dépenses aux activités et aux produits spécifiques. Le logiciel de comptabilité Mind Your Own Books (MYOB) continuera d'être utilisé pour le programme, mais la Banque mondiale servira de conseil en vue d'améliorer la fonctionnalité du système et de le rendre plus adapté aux besoins du programme. L'UCP assurera le suivi et présentera des rapports financiers trimestriels intérimaires et annuels à la Banque mondiale et au FIDA, dans un délai de 45 jours suivant la fin de la période considérée. Ces rapports conserveront la même structure que celle des rapports de la première phase du programme.
31. **Flux de fonds.** Le MPDCA ouvrira un nouveau compte en dollars des Îles Salomon dédié à la deuxième phase du programme, distinct du compte utilisé lors de la première phase, sur lequel seront transférés les fonds du FIDA. Outre le compte principal, destiné à l'UCP, des sous-comptes au niveau des provinces permettront de financer les activités d'appui des unités de soutien provinciales. Des versements seront par ailleurs assurés du principal compte de l'UCP vers les comptes des sous-projets ouverts pour chaque sous-projet communautaire. Le MPDCA signera avec chaque communauté bénéficiaire une convention de sous-projet dans laquelle seront définies les modalités et conditions des financements.
32. **Passation des marchés.** Les modalités de passation des marchés ont été évaluées lors de la phase de conception du programme. Les modalités définies lors de la première phase du programme seront conservées et seront appliquées conformément aux directives de la Banque mondiale et à l'accord de financement. Les méthodes, les dépenses estimées, les exigences d'examen préalable et le calendrier seront précisés dans le plan de passation de marchés préparé à cet effet.
33. **Modalités de vérification externe des comptes.** Le MPDCA confiera à un cabinet privé l'audit annuel des états financiers du programme, séparément des comptes du ministère.

#### **E. Supervision**

34. La Banque mondiale jouera le rôle d'institution coopérante pour le FIDA. Le bureau de pays de la Banque mondiale apportera son appui à l'exécution du programme, notamment en ce qui concerne la conformité en matière fiduciaire, l'appui opérationnel, les aspects techniques et les dispositifs de protection. Le personnel responsable des tâches administratives et fiduciaires dans le pays apportera un soutien opérationnel et assurera la liaison avec le gouvernement. Au moins trois missions de supervision seront organisées au cours de la première année. Par la suite, elles auront lieu deux fois par an. Parallèlement à l'examen périodique réalisé par la Banque mondiale et aux contributions des spécialistes de la passation des

marchés, de la gestion financière et des dispositifs de protection, le plan de supervision prévoit que le FIDA apporte une expertise technique appropriée.

## IV. Coût, financement et avantages du programme

### A. Coût du programme

35. La deuxième phase du programme sera mise en œuvre sur une période de cinq ans pour un coût de 62,8 millions d'USD, répartis comme suit:

Tableau 1

**Coût indicatif du programme par composante et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

<i>Composante</i>	<i>IFI*</i>	<i>Emprunteur</i>	<i>Partenaires privés et bénéficiaires</i>	<i>Total</i>
	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>
Composante 1 – infrastructures et services communautaires	18 324	2 859	7 452	28 635
Composante 2 – partenariats agricoles et soutien à l'agriculture	15 202	2 202	8 448	25 852
Composante 3 – gestion du programme	6 374	1 739	-	8 113
<b>Total</b>	<b>39 900</b>	<b>6 800</b>	<b>15 900</b>	<b>62 600</b>

\* Les institutions financières internationales (IFI) comprennent l'Association internationale de développement (IDA), le Ministère des affaires étrangères et du commerce (MAEC), l'Union européenne/le Fonds européen de développement 11 (FED11) et le FIDA.

### B. Financement du programme

36. La deuxième phase du programme sera cofinancée par le FIDA, la Banque mondiale, le MAEC, l'Union européenne, le gouvernement, les bénéficiaires et le secteur privé. Les contributions des donateurs et du gouvernement, d'un montant de 46,9 millions d'USD, seront mises en commun sans être affectées à une composante en particulier. La contribution de l'Union européenne est à ce jour indicative et sujette à une évaluation ultérieure de la part de sa délégation et de ses États membres. L'estimation des contributions des partenaires financiers est la suivante:

Tableau 2

**Coût indicatif du programme par catégorie de dépenses et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

<i>Catégorie</i>	<i>IFI*</i>	<i>Emprunteur</i>	<i>Partenaires privés et bénéficiaires</i>	<i>Total</i>
	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>
Biens, services et intrants	39 900	6 800	15 900	62 600
<b>Total</b>	<b>39 900</b>	<b>6 800</b>	<b>15 900</b>	<b>62 600</b>

\* Les IFI comprennent l'IDA, le MAEC, l'Union européenne/le FED11 et le FIDA.

### C. Résumé des avantages et analyse économique

37. Dans le cadre de la composante 1, l'investissement dans des infrastructures sociales rentables et durables facilitera l'accès des populations aux services communautaires et leur utilisation, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'eau potable. Il participera par conséquent à la réalisation de l'objectif national visant à favoriser l'accès à des soins de santé et à une éducation de qualité. Dans le cadre de la composante 2, la diversification de la production agricole et sa commercialisation, ainsi qu'un meilleur accès aux financements, permettront d'améliorer les moyens d'existence dans les zones rurales. Ces éléments permettront d'atteindre l'objectif national de réduction de la pauvreté et d'une croissance économique sans exclusive.

38. Les investissements dans le cadre de la deuxième phase du programme devraient avoir un impact élevé sur les capacités de production et favoriser l'emploi et l'innovation. Les principaux avantages économiques sont les suivants: i) une offre de services améliorée et un accroissement de l'investissement privé dans les zones rurales; ii) une augmentation de la productivité et de la valeur ajoutée agricoles; et iii) la restauration des actifs détruits lors des récentes inondations. Les autres avantages sont: i) des avantages sociaux (gains de temps, eau potable, installations sanitaires, santé et éducation); et ii) une amélioration de la gouvernance/du capital social au niveau local et des provinces et une autonomisation des femmes dans leur prise de décisions.
39. L'analyse économique indique que le taux de rentabilité économique du programme devrait atteindre environ 17%: 10% pour la composante 1 et environ 22% pour la composante 2. Ces estimations ne prennent en compte que les avantages quantifiables avec certitude. Un certain nombre d'avantages non quantifiables sont également attendus. Les tests de sensibilité montrent que les résultats économiques sont assez peu sensibles aux variations des cours des matières premières, aux coûts et au rythme de la mise en œuvre.

#### **D. Durabilité**

40. La deuxième phase du programme sera centrée sur l'institutionnalisation des dons aux cantons et des sous-projets. Si possible, le gouvernement devra avoir assuré un financement complet à la fin de la deuxième phase. L'apport de financements supplémentaires de la part du gouvernement – en vue de couvrir l'ensemble du quatrième cycle de dons en faveur des communautés dans le cadre de la première phase du programme – et la décision d'assurer des financements significatifs dans le cadre de la deuxième phase du programme constituent des indicateurs importants de l'engagement politique en faveur de la durabilité du programme.
41. Au niveau communautaire, la durabilité concernera essentiellement l'exploitation et l'entretien ainsi que le renforcement des capacités. La mise en œuvre de plans adaptés relatifs à l'exploitation et à l'entretien viendra appuyer les sous-projets et dépendra pour l'essentiel de financements communautaires. Une meilleure planification des sous-projets permettra de renforcer l'appui à l'entretien des services publics tels que les services de santé et l'éducation.
42. Les dons de contrepartie utilisés dans la composante 2 fourniront des capitaux d'amorçage et inciteront la création d'entreprises bénéficiant d'un soutien commercial. Par conséquent, la durabilité dépend du succès des investissements et de la capacité des entreprises à maintenir leur lien commercial avec les agriculteurs.

#### **E. Identification et atténuation des risques**

43. La capacité d'exécution du programme s'est fortement améliorée lors de la première phase. Le risque d'exécution est par conséquent considéré comme modéré. La distribution des dons aux communautés a nécessité le renforcement des capacités, et celles-ci continuent de s'améliorer. Toutefois, apporter un soutien à tous les cantons ruraux du pays constitue un défi qui nécessitera une approche adaptative et le renforcement continu des capacités. Les risques fiduciaires ont été bien gérés, de même que l'ont été les risques environnementaux et sociaux. C'est la composante agricole qui représente le principal risque, dans la mesure où c'est la première fois que des dons en faveur de partenariats, qui en constituent la principale activité, seront offerts. La gestion des dons implique un nombre élevé de transactions et s'étend sur une large zone géographique. Le MAC devra exploiter ses ressources institutionnelles, notamment ses services de vulgarisation, en vue d'apporter un soutien actif au programme. Compte tenu de la faiblesse du secteur privé, les partenariats seront peut-être limités au début et des efforts seront nécessaires pour renforcer les capacités du secteur privé. Les partenariats agricoles

sont soumis aux risques habituels de fluctuation des cours des matières premières, de variabilité du climat et de catastrophe naturelle.

## **V. Considérations d'ordre institutionnel**

### **A. Respect des politiques du FIDA**

44. La deuxième phase du programme s'inscrit dans le droit fil du Cadre stratégique du FIDA 2011-2015 et des politiques du FIDA en matière de développement des communautés, d'environnement, d'adaptation au changement climatique, d'intégration des questions de parité hommes-femmes, de ciblage, de dons de contrepartie et de gestion des savoirs. Le programme est par ailleurs conforme aux stratégies menées par le FIDA dans le domaine des entreprises rurales et du secteur privé, car il favorise les alliances productives entre agriculteurs et entreprises agroalimentaires, l'offre de financements supplémentaires et de services de développement de l'activité, le renforcement des capacités institutionnelles et la formation.
45. La deuxième phase du programme tient compte des réalités actuelles du changement climatique et des menaces futures posées par celui-ci. Elle comporte des mesures d'adaptation à ces risques et des mesures d'atténuation de ces risques. Dans le cadre de la composante 1, ces mesures portent sur la planification des infrastructures afin de garantir qu'elles ne sont pas fragilisées par le changement climatique et/ou par les catastrophes naturelles, et que l'impact sur l'environnement est minimisé. La composante 2 comprendra des mesures d'adaptation aux risques et d'atténuation de ces risques afin de renforcer la résilience des systèmes agricoles au changement climatique.
46. Le rôle des femmes et celui des hommes sont traditionnellement clairement définis dans les Îles Salomon. Les femmes s'occupent principalement des cultures vivrières de base, et les hommes des cultures commerciales et de la pêche. Cette situation nécessite des approches novatrices et sur mesure en vue d'encourager l'inclusion équitable des femmes et des hommes. Ces approches doivent par ailleurs respecter les croyances profondes de la population et les traditions en matière de répartition des rôles entre les femmes et les hommes. La deuxième phase du programme vise à faciliter la participation équitable des femmes et des hommes dans un cadre où les rôles des femmes et des hommes dans les affaires locales et l'agriculture sont définis par les traditions. La composante 1 s'appuiera sur les réalisations de la première phase du programme en matière de participation des femmes dans les infrastructures communautaires, tout en favorisant des mesures en faveur de la participation des femmes à la prise de décisions. Le défi que doit relever la composante 2 est de favoriser la participation des femmes aux activités agricoles commerciales traditionnellement dévolues aux hommes, et parallèlement d'appuyer leur rôle dans les cultures de subsistance. La préférence dans l'allocation des dons de partenariats sera donnée aux candidats qui: i) offrent des opportunités équitables de participation aux femmes, aux hommes et aux jeunes; et ii) prévoient des mesures en faveur de l'inclusion des groupes défavorisés et vulnérables.

### **B. Alignement et harmonisation**

47. La deuxième phase du programme est alignée sur la SDAR, la SND (qui inclut la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté) et le PDMT. Les systèmes nationaux mis en place lors de la première phase continueront d'être utilisés dans le cadre de la deuxième phase du programme. Le Programme de développement rural est le seul programme de développement rural/agricole de grande ampleur des Îles Salomon et bénéficie de la participation de la plupart des principaux partenaires du développement, sous la forme d'un financement commun. Ces partenaires ont travaillé en partenariat avec le gouvernement et d'autres parties prenantes lors de la conception de la deuxième phase du programme, et continueront à être impliqués dans sa supervision.

### **C. Innovations et reproduction à plus grande échelle**

48. La composante 1 comprend la reproduction à plus grande échelle des activités de développement communautaire mises en place lors de la première phase et qui ont été ajustées pendant sept ans. Le principal élément à l'origine du processus d'élargissement est le désir du gouvernement et des communautés rurales d'étendre les bénéfices de la première phase du programme à l'ensemble du pays et de mettre à profit le capital social développé lors de la première phase. La reproduction peut s'étendre à un grand nombre de régions, compte tenu de l'état rudimentaire des infrastructures et des services en milieu rural et de la capacité des communautés à s'engager dans la conception et l'exécution des activités. La deuxième phase du programme lèvera les obstacles au succès de la reproduction à plus grande échelle – capacités provinciales et communautaires, conception technique, supervision, exploitation et entretien des activités.
49. La composante 2 constitue une approche nouvelle du développement agricole dans les Îles Salomon. Elle se fonde sur des expériences réussies d'utilisation de dons de contrepartie en faveur de partenariats entre entreprises agroalimentaires et groupements de petits agriculteurs en Papouasie-Nouvelle-Guinée et ailleurs. Le concept d'alliance productive a été bien reçu par les entreprises agroalimentaires du pays, et un certain nombre d'entre elles ont manifesté leur intérêt à y prendre part.

### **D. Participation à l'élaboration des politiques**

50. Le financement du développement rural est un domaine d'action complexe, et la deuxième phase du programme peut apporter une contribution significative au processus d'élaboration des politiques. Il s'est politisé, en particulier en ce qui concerne les fonds de développement des circonscriptions, et n'est pas fait de manière très responsable ni transparente. L'approche du Programme de développement rural a démontré sa capacité à répondre de manière très efficace et responsable aux besoins en matière de développement rural, et devrait servir d'exemple pour alimenter le débat en cours sur le financement du développement rural. Le rapprochement avec le secteur privé représente également un nouveau domaine d'action cohérent avec la stratégie institutionnelle de développement du MAC.

## **VI. Instruments et pouvoirs juridiques**

51. Un accord de financement entre les Îles Salomon et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/au bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe au présent document.
52. Les Îles Salomon sont habilitées, en vertu de leurs lois, à recevoir un financement du FIDA.
53. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

## **VII. Recommandation**

54. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera aux Îles Salomon un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à un million cinq cent soixante-dix mille droits de tirage spéciaux (1 570 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.



DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera aux Îles Salomon un don d'un montant équivalant à un million cinq cent soixante-dix mille droits de tirage spéciaux (1 570 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Kanayo F. Nwanze

## **Negotiated financing agreement: "Rural Development Programme, Phase II"**

(Negotiations concluded on 19 January 2015)

Loan Number:  
Grant Number:

Programme Title: Rural Development Programme, Phase II (the "Programme")

Solomon Islands (the "Borrower/Recipient")

and

The International Fund for Agricultural Development (the "Fund" or "IFAD")

(each a "Party" and both of them collectively the "Parties")

WHEREAS, the Borrower/Recipient and the International Development Association ("IDA") have negotiated a draft Financing Agreement dated 16 September 2014 for the financing of the Programme (the "IDA Agreement"), and the Borrower/Recipient has requested an additional Loan and Grant from IFAD to provide additional financing for the Programme; and

WHEREAS, additional financing for the Programme will be obtained from other sources, including the Commonwealth of Australia.

NOW, THEREFORE, the Parties hereby agree as follows:

### **Section A**

1. The following documents collectively form this Agreement: this document, the Programme Description and Implementation Arrangements (Schedule 1) and the Allocation Table (Schedule 2).
2. The Fund's General Conditions for Agricultural Development Financing dated 29 April 2009, as may be amended from time to time (the "General Conditions") are annexed to this Agreement, and all provisions thereof shall apply to this Agreement, except for the provision identified in Section E paragraph 4 below. For the purposes of this Agreement the terms defined in the General Conditions shall have the meanings set forth therein.
3. The Fund shall provide a Loan and a Debt Sustainability Framework (DSF) Grant to the Borrower/Recipient (the "Financing"), which the Borrower/Recipient shall use to implement the Programme in accordance with the terms and conditions of this Agreement.

### **Section B**

1. A. The amount of the Loan is one million five hundred seventy thousand Special Drawing Rights (SDR 1 570 000).  
B. The amount of the DSF Grant is one million five hundred seventy thousand Special Drawing Rights (SDR 1 570 000).

2. The Loan shall be free of interest but bear a service charge of three fourths of one per cent (0.75%) per annum payable semi-annually in the Loan Service Payment Currency, and shall have a maturity period of forty (40) years, including a grace period of ten (10) years starting from the date of approval of the Loan by the Fund's Executive Board.
3. The Loan Service Payment Currency shall be the United States Dollar.
4. The first day of the applicable Fiscal Year shall be January 1.
5. Payments of principal and service charge shall be payable on each 15 May and 15 November.
6. The Borrower/Recipient shall provide counterpart financing for the Programme in the amount of approximately USD 6.8 million.

### **Section C**

1. The Lead Programme Agency shall be the Ministry of Development Planning and Aid Coordination.
2. The following are designated as additional Programme Parties:
  - (a) Ministry of Agriculture and Livestock;
  - (b) Participating provinces
3. The Programme Completion Date shall be the fifth anniversary of the date of entry into force of this Agreement.

### **Section D**

The Financing shall be administered and the Programme supervised by IDA as the Cooperating Institution.

### **Section E**

1. The following is designated as an additional condition precedent to withdrawal: the IDA Agreement shall have become effective.
2. The following is designated as an additional ground for suspension: the IDA Agreement has been suspended.
3. The following is designated as an additional ground for cancellation: the IDA Agreement has been cancelled.
4. As an exception to section 7.05 of the General Conditions, procurement shall be carried out in accordance with the procedures set out in the IDA Agreement.
5. The following are the designated representatives and addresses to be used for any communication related to this Agreement:

For the Borrower/Recipient:

The Minister  
Ministry of Finance and Treasury  
P O BOX 26  
Honiara, Solomon Islands

For the Fund:

The President  
International Fund for Agricultural Development  
Via Paolo di Dono 44  
00142 Rome, Italy

This agreement, has been prepared in the English language in six (6) original copies, three (3) for the Fund and three (3) for the Borrower/Recipient, and shall enter into force on the date of countersignature.

SOLOMON ISLANDS

---

Authorized Representative

INTERNATIONAL FUND FOR  
AGRICULTURAL DEVELOPMENT

---

Kanayo F. Nwanze  
President

## **Schedule 1**

### *Programme Description and Implementation Arrangements*

#### **I. Programme Description**

The Programme Description is set out in Schedule 1 to the IDA Agreement

#### **II. Implementation Arrangements**

The Programme shall be implemented in accordance with Schedule 2 to the IDA Agreement.

**Schedule 2***Allocation Table*

1. *Allocation of Financing Proceeds.* (a) The Financing proceeds shall be used to finance expenses related to goods, works, non-consulting and consultant services, sub grants, training and incremental operating costs in the same way IDA financing proceeds will be used, including the tax element. All these expenses shall be classified under the unique cost category "Goods, services and input" for management and system related purposes.

(b) The Cooperating Institution shall allocate each withdrawal application it receives from the Borrower/Recipient proportionately among the various sources of financing that it is responsible for managing, and shall request from the Fund its share thereof. The Fund shall make withdrawals proportionately from the Loan Account and the Grant Account and transfer such amounts to the Borrower/Recipient in accordance with section 4.05 of the General Conditions.

## Logical framework

Results Hierarchy	Objectively Verifiable Indicators	Means of Verification	Assumptions/Risks
<b>Overall Goal</b>			
Reduced hardship and vulnerability in rural communities	<ul style="list-style-type: none"> <li>Percent rural population below basic needs poverty line</li> <li>Rate of rural/urban population movement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Household income and expenditure survey</li> <li>Population census</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Government maintains favourable policy settings for rural development</li> </ul>
<b>Development Objective</b>			
Improve infrastructure and services in rural areas and strengthen linkages between smallholder farming households and markets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Number of beneficiaries with improved quality of, and/or access to rural infrastructure and services (including from disaster recovery) (262,850 of which 131,425 female)</li> <li>Number of male and female farming household members engaged in productive partnerships with commercial enterprises (68,200)</li> <li>Percentage increase in sales for farmers engaged in partnerships (30%)</li> <li>Number of beneficiaries supported to recover incomes lost from flooding (5,400)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annual progress reports recording number of beneficiaries</li> <li>Annual progress reports recording number of beneficiaries</li> <li>Impact assessment studies</li> <li>MTR to assess impact of flood recovery assistance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>RDP II participatory planning approach coordinated with other rural infrastructure and services</li> <li>Line ministries support RDP II approach</li> <li>Agribusinesses prepared to engaged in partnerships with smallholder farmers</li> </ul>
<b>Component 1: Community Infrastructure and Services</b>			
<b>Outcome 1: Community development grants used to finance improved rural infrastructure and services</b>			
<b>Output 1:</b> Rural communities identify sub-projects which meet their needs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Number of participants in community prioritization/consultation meetings (180,000 of which 90,000 female)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Minutes and attendance records of meetings</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Selected sub-projects provide benefits to the greatest No. of people</li> </ul>
<b>Output 2:</b> Sub-projects designed, financed, constructed	<ul style="list-style-type: none"> <li>Community sub-projects completed (374)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sub-project files and records compiled by PSUs and PCU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adequate capacity for design, procurement and construction</li> </ul>
<b>Output 3:</b> Communities contribute at least 30% of cost of sub-projects	<ul style="list-style-type: none"> <li>Value of community contributions to sub-project costs (approximately US \$ 4.2 million)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sub-project files and records compiled by PSUs and PCU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communities willing and able to mobilise resources</li> </ul>
<b>Output 4:</b> Operation and maintenance regimes for infrastructure established	<ul style="list-style-type: none"> <li>Percentage of sub-projects with plans for operation and maintenance (100%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documented and approved O&amp;M plans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>O&amp;M plans adequately implemented</li> </ul>
<b>Output 5:</b> Women and men participate equally in identification of priority sub-projects	<ul style="list-style-type: none"> <li>Number of female Ward Development Committee members (50)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membership records of Ward Development Committees</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>WDCs encourage participation of women</li> </ul>

Results Hierarchy	Objectively Verifiable Indicators	Means of Verification	Assumptions/Risks
<b>Output 6:</b> RDP funding for sub-projects leverages additional finance from other sources	<ul style="list-style-type: none"> <li>Percentage of sub-projects with co-financing from other sources (20%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sub-project budgets and reports showing financial contributions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Other sources of funding (e.g. Constituency Development Funds collaborate with RDP II)</li> </ul>
<b>Component 2: Agricultural Partnerships and Support</b>			
<b>Outcome 2: Farming households engaged in productive partnerships with commercial enterprises</b>			
<b>Output 1:</b> Productive and profitable partnerships created and sustained	<ul style="list-style-type: none"> <li>Number of agribusiness partnerships established and sustained (79)</li> <li>Number of smallholder farmers engaged in partnerships (12,400)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PCU records showing number of partnerships approved and sustained</li> <li>Reports submitted by partners and independently verified</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adequate number of acceptable partnership proposals</li> <li>Farmer groups prepared to engage in partnerships</li> </ul>
<b>Output 2:</b> Farmers in partnerships increase production and sales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Increase in area of crops with improved farming practices under partnerships (25%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Independently verified Reports submitted by partners</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partnerships develop marketing pathways to increase volume and prices</li> </ul>
<b>Output 3:</b> Commercial banks increase lending to agribusiness clients through use of ASEF	<ul style="list-style-type: none"> <li>Total value of grants disbursed, SBD 16,000,000</li> <li>Repayment rates for ASEF-supported loans (high; nearly 100%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Records of participating commercial banks</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sufficient agribusiness enterprises meet ASEF qualification criteria</li> </ul>
<b>Output 4:</b> Agribusiness partners and ASEF recipients increase employment in rural areas	<ul style="list-style-type: none"> <li>Number of employees of SMEs (ASEF recipients) and agricultural partnerships (10% increase or 1179)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sample survey of ASEF recipients</li> <li>Independently verified Reports submitted by partners</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jobs will be created in rural rather than urban areas</li> </ul>
<b>Output 5:</b> Farmer groups and industry organizations strengthened	<ul style="list-style-type: none"> <li>Client days of agricultural training provided to farmer groups (20,000)</li> <li>Number of industry councils established and sustained (2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Training records maintained by C2MU (MAL)</li> <li>Annual reports submitted by industry councils</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capable farmer groups identified</li> <li>Industry councils will raise funds to be sustainable</li> </ul>
<b>Output 6:</b> Flood damaged assets repaired or replaced and disaster preparedness strengthened	<ul style="list-style-type: none"> <li>Number of flood-affected households receiving support (670)</li> <li>Number of households participating in disaster risk and climate resilience training (farmers in Guadalcanal and all other provinces); 670-900</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>C2MU (MAL) records and sample survey of households during MTR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Livestock and materials procured and delivered within two years</li> </ul>



Results Hierarchy	Objectively Verifiable Indicators	Means of Verification	Assumptions/Risks
<b>Component 3: Programme Management</b>			
<b>Output 1:</b> Programme efficiently and effectively managed	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme implemented on schedule, reports submitted on time and audits unqualified</li> <li>• Spot checks of sub-projects and agribusiness partnership records produce satisfactory reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme reports</li> <li>• Joint donor supervision mission reports</li> <li>• Programme audit reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PCU and C2PMU are adequately funded and staffed</li> <li>• Government counterpart funding provided</li> </ul>